

08.07.2024/01/ACTE 9.1

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de SAONE ET LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SALLE

SEANCE DU 8 JUILLET 2024

Membres présents : 11
Afférents au Conseil : 14
En exercice : 14
Délibérants : 14

Date de la Convocation : 02.07.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de LA SALLE, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PIPONNIER Yves, Maire.

Présents : PIPONNIER Yves, BARRAUD François, ROUX Philippe, CHAPUIS Christian, ABGRALL-REVRET Sylvie, BATAILLARD Catherine, BAUD Carole, CUVIER Romain, GAUTHEY Franck, BERNIGAL André, BERTHOUD Christophe.

Absents excusés : GROS Sabrina (pouvoir à Yves Piponnier), MONIN Fatima (pouvoir à Carole BAUD), BIZET Alain (pouvoir à Christophe Berthoud)

**OBJET : DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION CONCERNANT UNE
DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU**

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-54 à L 153-59 et R 153-13 à R 153-17, l'article L 300-6 du code de l'urbanisme ;
Vu la délibération du conseil municipal du 8 janvier 2013 approuvant le plan local d'urbanisme ;
Vu la délibération du conseil municipal du 9 mai 2016 approuvant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme ;
Vu la délibération du conseil municipal du 10 mai 2021 approuvant la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme ;
Vu la délibération du conseil municipal du 10 octobre 2022 approuvant la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme ;
Vu la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2023 donnant un accord de principe pour la réalisation d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité concernant la carrière
Vu l'arrêté n°2024-060 du 7 juin 2024 prescrivant la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme ;

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a pris une délibération de principe, en date du 11 décembre 2023, pour rectifier le PLU de manière à permettre le renouvellement de la concession de la carrière de La Salle Nord. Le zonage actuel Nc n'intègre pas l'ensemble du périmètre d'exploitation. Monsieur le Maire rappelle qu'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité est nécessaire pour intégrer la parcelle d'accès à la carrière (ZA1) et une partie de la parcelle (A165) exploitée par le précédent pétitionnaire, au zonage Nc dédié à la carrière. Monsieur le Maire rappelle que la procédure a été lancée par arrêté en date du 7 juin 2024. La procédure est soumise à évaluation environnementale. A ce titre, la concertation est obligatoire au titre de l'article L. 103-3 du code de l'urbanisme. Il propose de :

Mettre à disposition un registre de concertation en mairie

Faire une information sur le site internet de la commune : <https://www.lasalle71.fr/>

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents.

Où cet exposé

DÉFINIT les modalités de la concertation suivantes :

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le 09/07/2024

ID : 071-217104942-20240708-0807202401-DE

SLO

Mise à disposition en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels d'un registre de concertation sur lequel peuvent être consignées les observations, remarques sur le projet de Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU

Information sur le site internet de la commune : <https://www.lasalle71.fr/>

Cette concertation a lieu tout au long de l'étude. Un bilan sera tiré par le Conseil Municipal avant la réunion d'examen conjoint. La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

**Le Maire,
Yves PIPONNIER**



Certifié exécutoire après réception
A la Préfecture de Saône et Loire le
Référence accusé réception :
Et publié, affiché ou notifié le